

Ville de CHARLEROI

Récupération des eaux usées de la rue Alexandre à Marcinelle

RAPPORT de l'O.A.A.

OBJET : Modification du zonage du PASH (de ZAA → ZAC)

Dans le cadre de son PIC 2019-2021, la Ville de Charleroi procède pour l'instant aux travaux d'amélioration de la rue Alexandre à Marcinelle. Cette voirie située en cul-de-sac est pourvue d'une canalisation reprenant les avaloirs existants ainsi que quelques raccordements particuliers d'habitations. Cette canalisation se jette ensuite dans le ruisseau de la Fontaine qui bout lequel n'est pas épuré à cet endroit.

Nous nous situons au sein de la masse d'eau SA27R. Son état physico-chimique est médiocre

La rue Alexandre est reprise en assainissement autonome au PASH et la majorité des habitations ne disposent pas de système d'épuration individuel. (Schéma 1)

Les travaux sont exécutés sur base du projet qui prévoit le remplacement de la conduite existante en béton par une canalisation en PP DN 315 ainsi que le raccordement d'une majorité d'habitations.

On dénombre 13 habitations dans la rue.

La proposition technique préconisée par l'OAA consiste à récupérer les eaux usées de ces 13 habitations au moyen d'un déversoir d'orage et via une station de pompage de refouler celles-ci dans le réseau d'égouttage de la rue de Nalines lequel retourne à la STEP de Montignies-sur-Sambre. (Schéma 2)

A cet égard, la Ville a posé préventivement sur recommandation de l'OAA une conduite de refoulement (polyéthylène 90 mm) sur toute la longueur de la voirie à rénover, a raccordé celle-ci dans la CV rue de Nalines et a créé une CV déversoir d'orage (à aménager dans le futur). Une gaine pour l'alimentation électrique de la station a aussi été prévue. (photos 1 et 2)

Des raccordements en attente ont aussi été prévus pour les maisons non raccordées à ce jour (photo 3)

Le budget estimatif des travaux à charge de la SPGE pour la pose de la station de pompage (à prévoir dans un PIC à venir) s'établit à 150.000 € soit 5.000 €/EH.

CONCLUSION :

Au vu du résultat de cette étude de faisabilité, nous estimons, en tant qu'O.A.A., la pertinence d'une modification de la zone d'assainissement autonome en zone d'assainissement collective.

Fait à Charleroi, le 08 mai 2023,

Samonati Michel, relais OAA





Schéma 1



Schéma 2



Photo 1 (conduite de refoulement + gaine tire-câble)



Photo 2 (CV rue de Nalinnes)



Photo 3 (raccordements en attente)